

6411/22 ADD 1 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2021/2022

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 24 février 2022

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 24 février 2022

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision d'exécution du Conseil mettant en oeuvre la décision 2010/231/PESC
du Conseil concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Somalie -
ANNEXE

E 16511

**Ce document est disponible auprès du
secrétariat de la commission des Affaires
européennes.**